



## Litige société de recouvrement

Par **lorenzodidier**, le **06/11/2008** à **22:31**

Bonjour, J'étais abonné chez AOL. Le paiement s'effectuait par prélèvement bimensuel sur ma carte bancaire. J'ai perdu il y a 4 mois ma carte (véridique, pas une combine pour ne plus payer !) et comme je n'étais plus satisfait d'AOL, j'ai résilié aussitôt par lettre recommandée AR en annonçant la perte de ma carte bancaire. AOL (qui fait partie de Neuf Cegetel) ne m'a jamais confirmé par écrit ma résiliation. Comme il n'ont pas les coordonnées de ma nouvelle carte, les prélèvements se sont arrêtés. Il y a quelques jours, une société de recouvrement mandatée par Neuf Cegetel (donc AOL) m'a réclamé une somme de 62 ,10 euros. Je trouve ça assez gonflé que Neuf Cegetel 1) n'ait jamais donné suite à ma demande de résiliation (en la confirmant ou en la rejetant) 2) ne m'ait jamais adressé directement la moindre facture depuis ma demande de résiliation. J'ajoute que, depuis la fusion de Neuf, Cegetel, AOL (et maintenant SFR), j'ai eu toutes les peines du monde pour trouver l'adresse d'AOL. Merci de me renseigner car je ne sais pas quoi faire, la ligne téléphonique de la société de recouvrement est sans cesse occupée.